

Cohabiter avec le bleu en toute sécurité

UNE CONDUITE DE GAZ NATUREL PASSE CHEZ VOUS!

Conservez cette brochure!

Elle contient des informations importantes dont des numéros de téléphone utiles.

Madame,
Monsieur,

Parce que les conduites de Gaz Métro sont enfouies sous terre, il peut arriver que des gens oublient leur présence. Saviez-vous qu'une conduite de gaz naturel passe chez vous et qu'une servitude existe sur votre terrain? En effet, pour protéger les installations gazières, il existe sur votre propriété une zone appelée «servitude», dont la largeur varie de 1,5 à 23 mètres [5 à 75 pieds].

Le réseau gazier de Gaz Métro, l'un des plus modernes et des plus sécuritaires en Amérique du Nord, voisine des centaines de milliers de résidences et d'entreprises au Québec. Constitué de conduites souterraines robustes, le réseau gazier est constamment sous surveillance électronique et fait l'objet d'un programme d'entretien continu qui assure sa fiabilité.

Cette servitude a été accordée à Gaz Métro par vous ou par un propriétaire précédent pour permettre l'installation d'une conduite de gaz naturel sur votre propriété ou à proximité. Vous êtes toujours propriétaire de la zone protégée par la servitude, mais vous avez abandonné le droit d'y ériger des bâtiments ou des structures qui pourraient nuire au réseau gazier. La servitude est une entente légale inscrite sur vos titres de propriété qui permet à Gaz Métro d'avoir accès à la conduite en tout temps pour effectuer des travaux ou entretenir le réseau.

N'hésitez surtout pas à communiquer avec un agent des Expertises immobilières de Gaz Métro au 514 598-3450 ou au numéro sans frais 1 866 630-3450 pour toute question concernant la servitude.

C'est avec plaisir que nous vous renseignerons.

gazmetro.com

Qu'est-ce que cela comporte?

UNE MARGE DE MANŒUVRE

Vous pouvez utiliser le terrain de la servitude en autant que cela n'endommage pas la conduite souterraine ou ne nuise pas à son accès.

Il vous sera toujours possible :

- de faire un jardin potager;
- de planter des fleurs ou quelques arbustes pour embellir votre environnement.



UNE MESURE SENSÉE

La servitude établit des restrictions qu'il est important de respecter pour assurer votre sécurité et celle de votre voisinage. Ainsi, un corridor visuel correspondant à la largeur de la servitude doit être maintenu dégagé afin que sa présence soit évidente pour tous. La servitude doit également être libre d'accès en tout temps pour permettre le passage de nos employés lors d'interventions sur le réseau ou pour son entretien.

C'est pourquoi, dans la zone protégée, il est impossible, entre autres :

- d'ériger des bâtiments et structures;
- d'installer des piscines, terrasses et remises;
- de planter des arbres;
- de creuser des puits ou d'effectuer tout autre forage;
- d'entreposer des matériaux inflammables, des équipements et des véhicules;
- d'effectuer des remblais importants;
- d'incinérer des déchets et rebuts.



AVERTIR, C'EST PRÉVENIR

Il est possible d'exécuter certains travaux dans la zone protégée à la condition d'en aviser Gaz Métro. Celle-ci jugera de l'impact de votre projet sur sa conduite et vous donnera ou non son accord écrit.



Avant de procéder à des travaux de ce genre, veuillez appeler un agent des Expertises immobilières de Gaz Métro au 514 598-3450 ou au 1 866 630-3450, ou communiquez avec lui par courriel à servitude@gazmetro.com.

VOTRE COLLABORATION EST PRÉCIEUSE

Vous pouvez être témoin, avant nous, de certains événements subits qui pourraient représenter un risque pour la conduite située sur votre propriété.



Nous comptons sur vous pour nous aviser le plus vite possible si :

- un glissement de terrain provoque une mise à découvert des canalisations;
- des dommages ou du vandalisme visent les installations;
- les repères de conduites sont enlevés, déplacés ou endommagés;
- des travaux sont effectués dans les limites de la servitude;
- un incendie se déclare;
- vous entendez un son strident d'échappement de gaz naturel;
- une personne au comportement suspect s'approche de l'emprise ou des installations.

URGENCE

Pour signaler une fuite ou une odeur de gaz naturel en tout temps :

Région de Montréal : 9-1-1 ou 514 598-3111
Ailleurs au Québec : 9-1-1 ou 1 800 361-8003

Pour tout vos travaux d'excavation, contactez Info-Excavation,

info excavation
L'alliance pour la protection des infrastructures souterraines

C'est facile, rapide et gratuit!

info-ex.com | 1 800 663-9228

Ainsi, vous obtiendrez gratuitement la localisation des réseaux souterrains (câblodistribution, fibres optiques, gaz naturel, électricité et autres).